



Le 24 janvier 2024

Par SDÉ I

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
800, boul. de Maisonneuve Est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Tremblay.jean-olivier@hydroquebec.com

Objet : Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-001-5.1 - Hydro-Québec
par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du
réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au
Québec (le « **Coordonnateur** »)

Votre dossier : R-4233-2023 / Notre référence : LTG07372 JC

Chère consœur,

Le Coordonnateur dépose ses réponses à la demande de renseignements n°1 de la Régie de l'énergie dans le dossier en rubrique, comme pièce **HQCF-5, document 1**, ainsi qu'une liste des pièces à jour. En corollaire à ses réponses, le Coordonnateur l'annexe Québec de la norme TPL-001-5.1, dans sa version française et anglaise, comme pièces révisées **HQCF-2, documents 3 et 3.1**.

Par ailleurs, le Coordonnateur constate que la Régie a de nombreuses questions à l'égard de la réalisation des évaluations de la planification et sur leur portée. Si la Régie le souhaite, le Coordonnateur se rendra disponible pour tenir une séance de travail à ce sujet. Cette dernière pourrait se faire accompagner d'experts du Planificateur.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY

JOT/jl

p.j.